

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identifiant du produit**

**Nom du produit** : HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL  
**Description du produit** : enduit de lissage à base ciment

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Summary / Conclusion: Non terminé.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**: ci fb]ggYi f** : Akzo Nobel Coatings AG  
Täschmattstrasse 16  
6015 Luzern  
  
Tel.: +41 41 268 14 14  
Fax: +41 41 268 13 18  
www.akzonobel.ch

**Adresse email** : msds.info.ch@akzonobel.com

**Numéro d'appel d'urgence** : Centre Suisse d'Informations Toxicologique Zurich  
Tel. 145 ou +41 44 251 51 51

**SECTION 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** : Mélange

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Xi; R41, R37/38

**Dangers pour la santé humaine** : Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

**Éléments d'étiquetage**

**Symbole(s) de danger** :



**Indication de danger** : Irritant

**Phrases de risque** : R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

**Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S22- Ne pas respirer les poussières.  
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S37/39- Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Non applicable.

**Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

## HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange

**Caractérisation chimique** : Ciment à teneur réduite en Chrome en conformité avec REACH, sulfate de calcium, charges minérales, copolymère redispersable en poudre et adjuvants

Nom des composants	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
ciment alumineux, produits chimiques sulfate de calcium	CE: 266-045-5 CAS: 65997-16-2	25 - 50	Xi; R41, R37/38	Non classé.	[1]
	CE: 231-900-3 CAS: 7778-18-9	10 - 25	Non classé.	Non classé.	[2]
ciment Portland, produits chimiques	CE: 266-043-4 CAS: 65997-15-1 Index: Selfclassified	2.5 - 10	Xi; R41, R37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335i	[1] [2]

Type [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

### SECTION 4: Premiers secours

#### Description des premiers secours

**Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

**Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.

**Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

##### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

## HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL

### SECTION 4: Premiers secours

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.  
Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

#### Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

**Utilisations finales spécifiques**

**Recommandations** : Non disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle****Nom des composants**

sulfate de calcium

ciment Portland, produits chimiques

sulfate de calcium

calcaire

**Valeurs limites d'exposition****TRGS900 AGW (Allemagne, 8/2010).**TWA: 6 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: alveolar fraction**TRGS900 AGW (Allemagne, 8/2010).**TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: inhalable dust**GKV\_MAK (Autriche, 9/2007).**TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: respirable fractionPEAK: 10 mg/m<sup>3</sup>, 2 fois par équipe, 60 minute(s). Forme: respirable fraction**SUVA (Suisse, 1/2009).**VME: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: fraction inhalable**SUVA (Suisse, 1/2009). Notes: valeur non-provisoire**VME: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: fraction alvéolaireGénéral OEL pour la poussière totale: fraction inhalable 10 mg/m<sup>3</sup>; fraction alvéolaire 3mg/m<sup>3</sup>**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Doses dérivées avec effet**

Aucune DEL disponible.

**Concentrations prédites avec effet**

Aucune PEC disponible.

**Contrôles de l'exposition**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Le ponçage, la découpe au chalumeau et/ou la soudure du produit sec peuvent produire de la poussière et/ou des vapeurs dangereuses. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

**Mesures de protection individuelles**

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Protection oculaire/ faciale** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. 4-8 heures Temps avant transpercement: gants nitrile  
Company recommendation from KCL GmbH, Germany:  
Gloves type: DERMATRIL 740; layer thickness: 0,11 mm; method: DIN EN 374
- Protection de la peau** : Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées. Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
- Protection respiratoire** : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
Recommandé: filtre à particules jetable (FFP2)
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Aucune mesure spéciale n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Blanc grisâtre. [Foncé]
- Odeur** : Caractéristique. [Faible]
- Seuil d'odeur** : Indéterminé.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : [Le produit n'alimente pas la combustion.]
- Vitesse d'évaporation** : Indéterminé.

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Indéterminé.
<b>Durée de combustion</b>	: Indéterminé.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Indéterminé.
<b>Limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	: Indéterminé.
<b>Masse volumique</b>	: 0.83 g/cm <sup>3</sup> [20°C]
<b>Solubilité(s)</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	: Indéterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Indéterminé.
<b>Autres informations</b>	: Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>Stabilité chimique</b>	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matières incompatibles</b>	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

**Toxicité aiguë** : Non disponible.

Nom des composants	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
cellulose	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-

<b>Irritation/Corrosion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Sensibilisation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	: Non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Non disponible.
<b>Tératogénicité</b>	: Non disponible.

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 11: Informations toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé et Informations sur les voies d'exposition probables**

- Contact avec les yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**

- Évaluation** : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Autres informations**

- Généralités** : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 12: Informations écologiques****Écotoxicité**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Nom des composants	Résultat	Espèces	Exposition
sulfate de calcium	Aiguë CE50 3200000 ug/L Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CL50 >1910000 ug/L Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 >1970000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - 1 à 7 jours	96 heures
	Chronique NOEC 360 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né - <24 heures	3 semaines

- Évaluation** : Non disponible.

**Persistence et dégradabilité**

- Évaluation** : Non disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL**

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Indéterminé.

**Mobilité** : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**Résultats de l'évaluation PTB et tPtB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination des déchets** : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

**Catalogue Européen des Déchets** : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

17 01 07 mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06.

Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
<b>Nom d'expédition</b>	-	-	-
<b>Classes</b>	-	-	-
<b>Étiquette</b>			
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non.	No.	No.
<b>Autres informations</b>	-	-	-

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes** : Aucun des composants n'est répertorié.**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.**Réglementations nationales****Directive sur les Produits Biocides** : Non applicable.**Code d'emballage** : Non disponible.**Ordonnance sur les incidents dangereux** : Non applicable.**Classe de risques pour l'eau** : 1 Annexe No. 4**AOX** : Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.**Suisse Teneur en COV** : Exonéré.**Autre information:****GISCODE** : ZP1 - le ciment a basé le produit, moins sur le cromate (Cr6+ < 2 ppm)**EMICODE** : - / -**Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.**SECTION 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H335i Peut irriter les voies respiratoires.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 STOT SE 3, H335i TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE: INHALATION [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

**HERBOL SANIERUNGSMÖRTEL****SECTION 16: Autres informations**

<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	: R41- Risque de lésions oculaires graves. R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
<b>Texte intégral des classifications [DSD/DPD]</b>	: Xi - Irritant
<b>Date d'impression</b>	: 26.04.2012
<b>Date d'édition</b>	: 25.01.2012
<b>Version</b>	: 3

**RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS**

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées AkzoNobel ou dont AkzoNobel possède la licence.

**Head Office****Akzo Nobel Decorative Coatings B.V, Rijksstraatweg 31, 2171 AJ Sassenheim, the Netherlands**